



Hôpital enfumé

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 mai 2003

Dans le service où je travaille il y a souvent des personnes hospitalisées qui ont des problèmes qui relèvent de la psychiatrie et pour ceux là il est impensable de leur demander de cesser de fumer ils sont donc autorisés à fumer dans leur chambre ou dans la salle d'attente qui est ouverte sur le couloir.

L'hôpital n'est il pas obligé de prévoir des pièces fermées où on peut fumer sans que la fumée ne se propage dans les couloirs. Comme vous le savez peut-être les services sont climatisés et on ne peut ouvrir les fenêtres.

De plus il n'y a qu'une pièce pour le personnel donc celle ci est régulièrement enfumée

Voici quelques années qu'il a été demandé au personnel fumeur d'aller fumer dans les escaliers intérieurs de l'hôpital mais ceux ci se sont vite transformés en décharge à ordures (on y trouve mégots et cendriers paquets et papiers à même le sol) dernièrement une personne est tombée dans l'escalier après avoir glissé sur un cendrier transparent posé au milieu des marches, donc la direction a demandé de supprimer ces espaces fumeur ce qui a pour effet de ramener le personnel fumeur vers les services car il n'est pas facile voire impossible pour un membre des services de soins de quitter son service pour aller dans la bulle pour fumeur qui se trouve au niveau 1.

Je vous envoie ma demande d'adhésion dès que possible. Cette situation me paraît ingérable

Merci pour ce que vous faites

Amicalement

Réponse :

La loi n'a pas prévu d'exception pour les hôpitaux recevant des patients qui relèvent de la psychiatrie. Si le personnel soignant de telles structures estime devoir respecter la liberté de fumer de ces patients, il doit également respecter la santé des patients non-fumeurs.

Les aménagements qui permettent de respecter ces deux conditions sont faciles à mettre en place, mais en leur absence la protection des non-fumeurs est prioritaire.